

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Donnacona, tenue à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau, le 24 novembre 2025 à 19 h, sont présents :

Madame Renée-Claude Pichette
Madame Francyne Bouchard
Monsieur Jean-Pierre Pagé
Madame Sylvie Lambert
Monsieur Francis Bellemare
Monsieur Daniel Archibald

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire, préside la séance.

Absence (s) : Aucune

En l'absence du greffier, Monsieur Sylvain Germain, directeur général, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION : 2025-11-354 Ouverture de la séance

Il est proposé par Renée-Claude Pichette
Et il est résolu d'ouvrir la séance du 24 novembre 2025. Il est 19 h 00.
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-11-355 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francyne Bouchard
Et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la présente séance.
Adoptée à l'unanimité

Première période de questions

RÉSOLUTION : 2025-11-356 Demande de virement budgétaire - Service de l'urbanisme et du développement économique

CONSIDÉRANT la demande de virement budgétaire du service de l'urbanisme et du développement économique pour la rénovation du Hangar d'Henri;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert
Et il est résolu d'effectuer le virement budgétaire suivant :

	Code budgétaire	Description	Montant (\$)	Solde (\$)
De	02-630-00-410	Mise en valeur du Centre-Ville	-15 500 \$	709.58 \$
Vers	23-070-17-721	Dynamisation Vieux Donnacona	15 500 \$ \$	18 840.17 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-11-357

Acquisition d'une benne à sel de déglçage –
Affectation au règlement numéro V-632

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil municipal du règlement numéro V-632 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition de véhicules et de matériels roulants au cours de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une benne à sel de déglçage pour véhicule et qu'il reste des sommes disponibles à même le règlement numéro V-632;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

QUE le conseil municipal affecte la somme de 7 588,35 \$ incluant les taxes pour l'acquisition d'une benne à sel de déglçage pour véhicule au règlement numéro V-632.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-11-358

Demande de virement budgétaire - Service
de sécurité incendie de Donnacona

CONSIDÉRANT la demande de virement budgétaire du service de sécurité incendie de Donnacona pour l'acquisition de barres stabilisatrices;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu d'effectuer le virement budgétaire suivant :

Virement	Code budgétaire	Description	Montant (\$)	Solde (\$)
De	23-030-02-726	Ameublement salle multi de la caserne	- 20 000 \$	0,00 \$
Vers	23-030-08-725	Barres stabilisatrices désincarcération	20 000 \$	20 000 \$

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-11-359

Avis de motion et dépôt du projet de
règlement – Règlement modifiant le règlement
numéro V-629 décrétant une dépense et un
emprunt afin de procéder aux travaux de
réfection des infrastructures municipales du
boulevard Victorin, de l'avenue Matte et des
rues Pagé et Boivin

Conformément au 1^{er} alinéa de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Daniel Archibald, donne avis de motion de la présentation lors d'une prochaine séance d'un règlement modifiant le règlement numéro V-629 décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales du boulevard Victorin, de l'avenue Matte et des rues Pagé et Boivin;

Conformément au 2^e alinéa de ce même article, Daniel Archibald, dépose le projet de règlement numéro V-629-01 intitulé : règlement modifiant le règlement numéro V-629 décrétant une dépense et un emprunt afin de procéder aux travaux de réfection des infrastructures municipales du boulevard Victorin, de l'avenue Matte et des rues Pagé et Boivin.

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge approprié de tenir sauf exception deux séances ordinaires par mois sauf pour les mois de juillet et de décembre soit les 2^e et 4^e lundi de chaque mois;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le 2^e ou 4^e lundi est un jour férié, la séance a lieu le mardi qui suit;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Renée-Claude Pichette

Et il est résolu de fixer les séances du conseil municipal de la Ville de Donnacona pour l'année 2026 à 19 h à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau aux dates suivantes :

Janvier		Juillet	
Lundi	12 janvier	Lundi	13 juillet
Lundi	26 janvier		
Février		Août	
Lundi	9 février	Lundi	10 août
Lundi	23 février	Lundi	24 août
Mars		Septembre	
Lundi	9 mars	Lundi	14 septembre
Lundi	23 mars	Lundi	28 septembre
Avril		Octobre	
Lundi	13 avril	Mardi	13 octobre
Lundi	27 avril	Lundi	26 octobre
Mai		Novembre	
Lundi	11 mai	Lundi	9 novembre
Lundi	25 mai	Lundi	23 novembre
Juin		Décembre	
Lundi	8 juin	Lundi	7 décembre
Lundi	22 juin		

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du Club social des employés de la Ville de Donnacona par laquelle l'organisme sollicite une aide financière de la Ville pour l'organisation d'activités pour ses membres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge approprié de verser une aide financière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francyne Bouchard

Et il est résolu

De verser une aide financière de 3 500 \$ au Club social des employés de la Ville de Donnacona pour l'organisation d'activités pour ses membres;

D'autoriser une dépense de 3 500 \$ à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la correspondance du 10 novembre 2025 de monsieur Yvon Cloutier, président de la Société Saint-Vincent-de-Paul de Donnacona;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme souhaite tenir un barrage routier le 4 décembre 2025 à l'intersection de la rue de l'Église et de la rue Mathieu de 6 h 30 à 17 h 30, à l'intersection de la rue des Prés et de la Route 138, aux heures de pointe ainsi qu'à l'intersection de la rue Sauvageau et du boulevard Gaudreau de 6 h 30 à 8 h 30, dans le cadre de la Guignolée;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite également une aide financière afin de venir en aide aux moins favorisés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jean-Pierre Pagé

Et il est résolu

D'autoriser la Société Saint-Vincent-de-Paul de Donnacona à tenir un barrage routier aux intersections demandées le jeudi 4 décembre prochain. afin de collecter des fonds dans le cadre de la Guignolée;

De verser une aide financière de 500 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul pour la Guignolée;

D'autoriser cette dépense à même le poste budgétaire n° 02-702-90-959 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-05-169 du 13 mai 2019 par laquelle le conseil municipal demandait au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de réduire à 50 km/h la limite de vitesse sur la Route 138 entre la rue Pépin et la rue Sauvageau;

CONSIDÉRANT la réponse du 14 juin 2019 adressée par le directeur de la planification de la gestion des infrastructures du MTQ qui confirme que le ministère est favorable à la réduction de la vitesse 70 km/h à 60 km/h pour la section entre la rue Pépin et l'avenue des Prés mais maintien la limite de vitesse à 90 km/h entre l'avenue des Prés et la rue Sauvageau;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-10-348 du 15 octobre 2019 par laquelle le conseil municipal demandait, à nouveau, au MTMD de réduire à 50 Km/h la limite de vitesse sur la Route 138 entre la rue Pépin et la rue Sauvageau en raison de l'augmentation accrue de la population et de la circulation, particulièrement à l'intersection de la Route 138 avec la rue Sauvageau;

CONSIDÉRANT QUE le MTMD a réduit depuis la vitesse à 50 km/h sur la Route 138 entre la rue Pépin et l'avenue de Prés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté le projet de prolongement de la piste multifonctionnelle pour les piétons, cyclistes, coureurs et utilisateurs d'appareils de mobilité réduite en bordure de la Route 138 entre l'avenue des Prés et la rue Veillette;

CONSIDÉRANT QUE la Route 138 fait partie intégrante de l'itinéraire de la Route verte provinciale et sa fréquentation par les cyclistes locaux et régionaux est élevée;

CONSIDÉRANT qu'il y a actuellement une absence complète de trottoir sur cette portion;

CONSIDÉRANT l'environnement immédiat, soit la présence d'usagers vulnérables (personnes âgées) en raison de la présence de la résidence pour personnes âgées comptant plus de 250 résidents se situant à 500 mètres de l'actuelle zone de 90 Km/h;

CONSIDÉRANT la croissance marquée des activités résidentielles (développement de 350 nouvelles portes dans le développement Aube sur le fleuve au cours des 12-24 prochains mois) et des activités industrielles avec l'arrivée du centre de données de Microsoft;

CONSIDÉRANT la problématique majeure de visibilité pour les automobilistes s'engageant sur la Route 138 à partir de la rue Sauvageau;

CONSIDÉRANT l'obligation de cohérence entre la limite de vitesse affichée et l'usage de cette route qui serpente une zone résidentielle;

CONSIDÉRANT que l'étude «The effect of speed reductions on collisions: A controlled before-and-after study in Quebec, Canada » s'est penchée sur l'effet de la réduction des limites de vitesse sur le risque d'accidents graves et mortels sur les routes du Québec et que les résultats de l'étude, financée par le MTQ, démontrent clairement que les segments présentant des limites de vitesse à 80 ou à 90 km/h et ayant subi une réduction de leur limite d'au moins 20 km/h sont ceux ayant connu une diminution du nombre de collisions et de la vitesse la plus importante;

CONSIDÉRANT le courriel acheminé à la fin octobre 2025 par monsieur Sébastien Gilbert, citoyen immédiat du secteur, au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), mentionnant la dangerosité actuelle et proposant des mesures concrètes pouvant améliorer la sécurité dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE pour ces motifs, le conseil municipal souhaite réitérer sa demande afin de réduire la limite de vitesse à 50 km/h entre l'avenue des Prés et la rue Sauvageau et ainsi améliorer la sécurité des usagers et des résidents;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Sylvie Lambert

Et il est résolu

QUE le conseil municipal de la Ville de Donnacona demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) la réduction de la limite de vitesse à 50 km/h sur la Route 138 entre l'avenue des Prés et la rue Sauvageau;

De transmettre une copie de cette résolution à la direction régionale de la Capitale-Nationale du MTMD ainsi qu'au député de Portneuf à l'Assemblée nationale.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION : 2025-11-364	Aide financière au Campus Notre-Dame-de-Foy pour les services rendus lors de la Rentrée festive et de l'élection générale
---------------------------------	--

CONSIDÉRANT les services rendus par les étudiants en techniques policières du CNDF lors de la Rentrée festive pour la sécurité de l'événement;

CONSIDÉRANT les services rendus par les étudiants en techniques policières du CNDF lors de l'élection générale pour la surveillance du stationnement réservé aux électeurs lors du scrutin;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère donc approprié de verser une aide financière au CNDF en guise de compensation pour les services rendus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Francis Bellemare

Et il est résolu

QUE le conseil municipal verse une aide financière de 1 250 \$ au Campus Notre-Dame-de-Foy pour les services rendus par ses étudiants en techniques policières pour la Rentrée festive et pour l'élection générale;

D'autoriser la somme de 250 \$ à même le poste budgétaire no 02-140-01-670 et 1 000 \$ à même le poste budgétaire no 02-701-71-447.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions

Dépôt de la liste des personnes embauchées par le directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire conformément au règlement numéro V-601

Conformément à l'article 6 du règlement numéro V-601 concernant la délégation au directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire du pouvoir de procéder à l'embauche de certains postes pour les besoins du service, le greffier dépose la liste des personnes embauchées soumise par le directeur du service des loisirs et de la culture ainsi que le sommaire décisionnel préparé par ce dernier pour chacune de ces embauches.

Les personnes suivantes ont été embauchées :

Candidat	Poste	Rémunération
Jérémy Garcia	Sauveteur national	Classe 7 - Échelon 1 (21,35 \$/h)
Jérémy Garcia	Moniteur en sécurité aquatique	Classe 8 - Échelon 1 (22,92 \$/h)

Dépôt des listes des déboursés du 1 novembre 2025 au 13 novembre 2025

La trésorière dépose, comme le prévoit l'article 13.4 du règlement numéro V-625 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, pour la période du 1 novembre 2025 au 13 novembre 2025, les listes suivantes :

- La liste des chèques émis, pour un montant de 24 587,58 \$
- La liste des dépôts émis, pour un montant de 3 097 956,31 \$;
- La liste des prélèvements émis, pour un montant de 148 958,10 \$;
- La liste des déboursés pour le service de la dette, pour un montant de 0,00 \$.

RÉSOLUTION : 2025-11-365 Levée de la séance

Il est proposé par Daniel Archibald

Et il est résolu de lever la présente séance. Il est 19 h 42.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean-Claude Léveillé, maire
Président de l'assemblée

Sylvain Germain, directeur général
Secrétaire